



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du samedi 7 février 2026

### Participation :

Nombres de personnes présentes : 30

Nombres de pouvoirs reçus : 11

L'absence de quorum au regard du nombre d'adhérents à titre individuel ou collectif n'empêche pas la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire après son interruption (cf. statuts)

Mr Antoine Ruiz de Mendoza, président du Ciq de la Panouse ouvre la séance consacrée à l'**Approbation des nouveaux statuts du Ciq de la Panouse** en conformité avec ceux de la Confédération des Ciq et par voie de conséquence au règlement intérieur.

Le président explique que cette modification est nécessaire pour pouvoir continuer à bénéficier du label « CIQ » en étant adhérent à la Confédération des Ciq, association reconnue d'Utilité Publique.

Les nouveaux statuts présentés et approuvés antérieurement par le CA étaient consultables par les adhérents avant l'AGE, en ligne sur le site Internet du Ciq de la Panouse.

Après un commentaire des différents articles à la fois des nouveaux statuts et du règlement intérieur, et sans autre question soulevée par l'assistance on a procédé au vote :

A l'unanimité des personnes présentes ou représentées (41 voix pour, pas d'abstention, pas de voix contre) les deux textes ont été adoptés.

En guise de **conclusion** le président du Ciq remercie les participants à l'AGE.

Antoine Ruiz de Mendoza  
Président du Ciq de la Panouse

Colette Appetiti  
Secrétaire

PJ / Nouveaux statuts approuvés le 7-02-2026  
Règlement intérieur mis à jour le 07-02-2026

